

Communiqué – Précisions quant aux revenus admissibles et aux loyers fixes pour des logements abordables

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Vaudreuil-Dorion, le 7 juillet 2025 — À la suite de la publication du communiqué que nous avons émis le 27 juin dernier concernant les nouveaux logements abordables disponibles aux 11 et 15, rue Saint-Michel à Vaudreuil-Dorion, plusieurs questions et préoccupations ont été soulevées par la population.

Qui peut avoir accès à un logement abordable?

Dans le communiqué du 27 juin dernier, il était mentionné que ces logements abordables étaient accessibles aux « personnes ou familles ayant des revenus totaux bruts maximum s'échelonnant entre 80 003 \$ et 138 569 \$ », le tout dépendant de la taille du logement, ce qui a pu laisser croire à tort que 80 003 \$ représentait le seuil de revenu minimal requis pour être admissible à un logement abordable.

En fait, le revenu maximum de 80 003 \$ est un **plafond** et non un revenu minimum requis pour avoir accès à ces logements, c'est-à-dire qu'il correspond au **revenu brut maximal admissible pour certains types de ménages** selon les seuils établis par la SHQ.

Les montants des loyers sont également établis par la SHQ et visent à être largement inférieurs à ceux des logements **neufs** actuellement offerts sur le marché privé dans un même secteur. Pour en savoir plus : [🔗 habitation.gouv.qc.ca – Grilles des revenus et des loyers du PHAQ](https://habitation.gouv.qc.ca)

Par exemple, pour être admissible à un logement abordable à Vaudreuil-Dorion, le revenu du ménage doit minimalement se situer autour de 40 000 \$ pour une personne seule ou un couple, montant qui est supérieur au seuil fixé pour avoir accès à un logement social, sans dépasser le revenu brut maximal permis selon la SHQ qui est de 80 003 \$ pour avoir accès à un 3 1/2.

À titre illustratif, un couple avec un revenu brut annuel total de 65 000 \$ se qualifierait pour un logement abordable d'une chambre à coucher (3 1/2).